SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE PÔLE EMPLOI FSU
Travail Emploi Formation Insertion

CHSCT 18 septembre 2012

Présents pour la direction : Bernard Theret, Nadine Fournier, Nadine Gadoullet, Patrick Bernard, Docteur Caillet, Stéphanie Lasserre
Présentes pour le SNU : Dominique Malon, Elsa Loubet
Excusé : Patrick Repos

Au nom des membres du CHSCT, le Secrétaire demande la tenue d'un CHSCT extraordinaire où seraient traités les points suivants :

- information en vue de la consultation sur l'impact du repositionnement des agents de CVE dans les sites et répercussion sur les conditions de travail
- information en vue de la consultation relative à l'impact de REPERE sur l'aspect immobilier en Aquitaine.
- information en vue de la consultation sur l'aménagement immobilier dans les sites en vue de l'accueil des renforts en Aquitaine et en lien avec « Pôle Emploi 2015 ».

Réponse du président : un point sur CVE a été demandé par les élus à l'ordre du jour de cette séance, nous verrons en fonction des questions si cela nécessite une consultation.
En conséquence, un CHSCT extraordinaire est fixé au 26 septembre de 09h à 13h.

Points sur les incidents/accidents

Patrick Bernard présente le travail du groupe CHSCT sur la « main courante » : une fiche mode d'emploi plastifiée sera insérée dans les registres HSCT pour aider à la rédaction des mains courantes incidents/accidents. Une intervention en réunion de service va être organisée sur chaque site, concernant les procédures à effectuer, les outils à utiliser… en cas d'incidents/accidents.
Les chocs (physiques et psychologiques) sont la principale cause des accidents du travail.
Seulement 70 % des accidents du travail ont fait l'objet d'une main courante.
Le SNU insiste sur l'importance de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance de saisir des mains courantes et de faire des déclarations d'accidents à chaque fois que cela est nécessaire.
L'augmentation significative et récurrente sur certains sites de mains courantes suite à agressions verbales ou physique amène l'établissement à organiser des formations à la prévention des risques sur ces agences ciblées.
On note que les agressions ont lieu principalement à l'accueil et ont augmenté :
91 d'avril à juin
155 de juillet au 3 septembre
Le SNU insiste sur la nécessité d'avoir une équipe complète d'accueil : de manière permanente des agents des 2 filières (intermédiation, gestion des droits).

Le SNU demande s'il existe une fiche de procédure concernant les demandes à l'accueil faites par un tiers pour le compte d'un usager, et qu'une consigne unique soit donnée sur l'attitude à tenir à l'ensemble des agents dans ce cas précis.

Les multiples allers retours qu'effectue un usager pour obtenir un service sont une des causes pointées pour les agressions verbales Exemples : inscription pour une formation sur CAP METIER pour cause de fermeture ou ouverture aléatoire, sur une prestation projet (idem).

Point sur l'absentéisme :

Les élus avaient demandé une transmission trimestrielle des données sur l'absentéisme (arrêt maladie…)
Le Président s'engage à les transmettre aux CHSCT ordinaires.
Les données seront à comparer en fin d'année avec les statistiques d'absentéisme du dernier trimestre 2012.
Les élus notent qu'il y a une augmentation significative de la durée des arrêts, en particulier les arrêts de 4-5 jours qui ont augmenté de 34,8 % (à mi-année).

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE
SNU AQUITAINE - 91 Rue Nuyens 33100 BORDEAUX
Tél : 05 57 57 08 14 – Fax : 05 56 67 72 42
www.snuaquitaine.fr - syndicat.snu-aquitaine@pole-emploi.fr

Suivi des actions RPS sur 4 sites :

- Saint Astier
- A2S47
- Parentis
- Lormont
-

Le SNU regrette qu'il n'y ait eu de point intermédiaire pour certains des sites, avec présentation du plan d'action en séance CHSCT.

Nous pourrons résumer les interventions de la responsable du service santé et conditions de travail par les mots « **Management participatif** » qui serait la clé des tous les maux (encore faudrait-il que cela soit mis en œuvre sur tous les sites de Pole Emploi)

Les élus pointent que les situations de ces 4 sites, qui ont pu bénéficier du dispositif de « gestion de crise », ont de nombreux points de similitude avec les situations vécues dans des sites en Aquitaine. !

Disparition de CVE au profit de l'accompagnement renforcé sur sites

Mme Fournier précise qu'une information en vue d'une consultation est prévue (à la demande expresse des élus) le 3 octobre 2012.
Un document nous est remis sur table « « impact de Pole Emploi 2015 sur l'équipe CVE de la Gironde » présenté par la Directrice des Ressources Humaines comme étant le document présenté aux agents CVE. …mais qui par bien des aspects en est différent.

Le positionnement des agents CVE sur les sites sera assuré et déconnecté des 151 renforts ; il y aura une CPL spécifique pour les agents CVE. Ceux qui se sont déjà positionnés dans BDE seront sur des postes de conseillers « intermédiation » classique.
Une attention particulière sera portée à l'aménagement de poste spécifique d'un agent. Les REP et le Pôle appui seront positionné sur les sites A2S.
Le Médecin du travail est intervenue pour préciser qu'elle avait été informée seulement il y a une dizaine de jours et qu'elle avait rencontré des agents en difficulté. L'Etablissement doit accompagner les agents et préparer leur immersion sur les sites sur leur activité spécifique.
Le Service Santé et Conditions de travail accompagnera les collègues en difficulté, le référent handicap donnera les conditions nécessaires pour la personne handicapée.

Les élus ont fait état de la « maltraitance » de la Direction à l'égard de ces agents, et du manque de respect du personnel et des Instances Représentatives du Personnel.
Dernières informations : Les agents CVE continuent de subir des pressions et intimidations sur leur site, ils ont plusieurs informations contradictoires…

Fin de séance 18h30